



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-618
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

DÉMÉNAGEMENT
11 BOULEVARD LEDRU ROLLIN

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT la demande de M. DALMAGRO Cédric pour le déménagement au 11 boulevard Ledru Rollin ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour faciliter le déménagement ;

ARRETE

Article 2 :

Le mercredi 11 décembre 2024 à 14h au vendredi 13 décembre à 19h00, le stationnement sera interdit au droit du n°11 boulevard Ledru Rollin sur 3 places de stationnement.

Article 3 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate.

Article 4 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 6 décembre 2024.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Jean-Marie SABATIER.